



SERBONNES AU FIL DE L'YONNE



ETE 2026
N°58

LE MOT DU MAIRE



Chères Serbonnoises, chers Serbonnois,

À l'heure où je vous écris, l'actualité mondiale ne nous rassure pas vraiment. Entre les tensions internationales, les conflits qui se multiplient et les incertitudes qui s'accumulent, il est parfois difficile de regarder l'avenir avec sérénité.

À cela s'ajoutent les difficultés que nous connaissons dans notre pays. Le budget de l'État a été voté tardivement, ce qui entraîne des retards et des complications pour les collectivités comme la nôtre. Les financements et les subventions arrivent plus difficilement, ce qui rend la conduite de nos projets plus complexe.

Dans cette période où la morosité peut parfois prendre le dessus, je reste convaincu qu'il faut savoir se raccrocher à l'essentiel : nos familles, nos proches, notre village et notre territoire. Car c'est ici, dans nos communes rurales, que se trouve une grande partie de notre force. C'est ici que l'on se rencontre, que l'on s'entraide et que l'on construit ensemble.

Je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous nous avez témoignée lors des élections municipales du mois de mars. Même si une seule liste se présentait, vous avez été nombreux à vous déplacer. Ce soutien nous a particulièrement touchés et nous encourage à poursuivre le travail engagé.

Nous repartons pour un nouveau mandat avec une équipe renouvelée : six élus poursuivent l'aventure du précédent mandat et neuf nouveaux conseillers nous rejoignent. Cette alliance entre expérience et nouvelles idées est une richesse qui nous permettra de continuer à avancer sur des bases solides.

De nombreux projets sont en préparation et vous seront présentés au fur et à mesure. Mais au-delà des projets eux-mêmes, nous souhaitons surtout renforcer les échanges avec vous. C'était un engagement de campagne et nous voulons le tenir.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons mettre en place des cafés citoyens. L'idée est simple : se retrouver autour d'un café, ou d'un kir bourguignon pour rappeler nos racines, afin d'échanger librement sur la vie du village, les projets en cours et vos idées pour l'avenir de notre commune. Nous souhaitons construire avec vous, dans le dialogue et l'écoute.

Je souhaite également remercier l'ensemble des agents communaux qui œuvrent chaque jour au service des habitants : nos agents de cantine et de garderie, nos secrétaires de mairie ainsi que les agents chargés de l'entretien du village.

Nous avons rencontré ces derniers mois quelques difficultés organisationnelles à la suite d'aléas de la vie qui ont pu avoir un impact sur l'entretien de certains espaces. Nous en sommes conscients et nous nous en excusons.!

.../...

.../...

Je tiens néanmoins à saluer l'engagement de nos agents qui ont fait de leur mieux dans un contexte parfois compliqué. Nous mettons tout en œuvre pour retrouver rapidement le niveau de qualité auquel nous sommes attachés et nous souhaitons un bon rétablissement à nos agents qui en ont besoin.

Je remercie également les élus qui m'accompagnent dans ce nouveau mandat. Nous continuerons à construire nos projets avec sérieux, en recherchant les financements les plus adaptés auprès de nos partenaires : l'État, le Département, la Région et l'ensemble des organismes qui nous accompagnent.

Je voudrai aussi avoir un mot particulier pour nos associations. Car si la commune construit et accompagne, la véritable vie d'un village repose avant tout sur ses bénévoles.

Merci à la nouvelle association de pétanque qui vient de voir le jour, au Comité des Fêtes toujours aussi dynamique, à VitaGym, à l'association de chasse et à la CVTCA qui œuvre pour notre patrimoine, notre biodiversité et la valorisation de notre territoire. À toutes et à tous, merci pour votre engagement et pour les nombreuses actions que vous portez.

La municipalité tient à remercier chaleureusement le Bar Le Serbonnes pour sa présence et son engagement au cœur de notre village. Ouvert chaque jour, il constitue bien plus qu'un simple commerce : c'est un véritable lieu de rencontre, d'échange et de convivialité qui contribue activement à maintenir le lien social et à faire vivre notre commune au quotidien. Venez nous rencontrer sur sa terrasse !

Je souhaite également remercier les enseignantes, les parents, le conseil des jeunes et les bénévoles qui ont contribué à la réussite de la récente kermesse de l'école.

Cette année encore, nous avons pu constater un formidable élan autour de nos enfants. Notre caisse des écoles ne dispose malheureusement plus aujourd'hui de bénévoles pour assurer son fonctionnement. Pourtant, plusieurs parents se sont mobilisés pour aider les maîtresses et faire vivre cette belle journée. Bravo et merci à tous ! Quel plaisir de voir cette énergie autour de nos enfants !

J'en profite donc pour lancer un appel. Il suffirait de quelques parents motivés pour recréer une dynamique autour de la caisse des écoles. Je suis naturellement prêt à rencontrer toutes les personnes qui souhaiteraient s'investir. Ce serait une très belle chose pour nos enfants et pour l'avenir de notre école.

Enfin, je voudrais adresser un remerciement sincère aux élus qui ont choisi de ne pas poursuivre l'aventure municipale après le précédent mandat. Leur engagement, leur disponibilité et le travail accompli ont largement contribué aux réalisations dont nous profitons aujourd'hui. Je leur en suis profondément reconnaissant.

Je terminerai simplement en vous souhaitant à toutes et à tous un très bel été. Profitez de vos proches, profitez des moments simples et de tout ce qui fait la richesse de notre vie locale.

Prenez soin de vous et de ceux qui vous entourent.

Bien cordialement,

SOMMAIRE

	Pages
 La vie à Serbonnes :	05 - 08
 La vie scolaire :	09 - 10
 Les Actions du Conseil Municipal :	
• Commission Finances :	11 - 12
• Commission des Travaux :	13 - 14
• Commission Environnement :	14
• Conseil des jeunes :	15
 Le coin des Associations :	16- 21
HISTORIQUEMENT VOTRE :	
les chemins de Compostelle	22 - 23
 Informations :	
• assainissement et rappel bruit sonore	25
• Sécurité routière	26
Informations pratiques :	27 - 30
Numéros utiles :	31
 Infos horaires Mairie/Bibliothèque Municipale/Paroisse :	32



LA VIE A SERBONNES

Le Souvenir Français à Serbonnes

Pour la troisième année consécutive, la commune de Serbonnes a accueilli l'assemblée annuelle du Souvenir Français samedi 4 avril, marquant une nouvelle fois l'attachement du village au devoir de mémoire.

Cette réunion, menée par son président du comité de la vallée Nord de l'Yonne Pierre Marrec, s'est tenue en présence de Grégory Dorte, président du département, de Julien Odoul, député de l'Yonne, ainsi que de plusieurs maires des communes environnantes, témoignant de l'importance de cet engagement partagé à l'échelle du territoire.

La matinée a été consacrée à la présentation du bilan moral, des actions conduites au cours de l'année écoulée ainsi qu'à l'examen de la situation financière de l'association, avant d'aborder les projets à venir destinés à perpétuer le souvenir de celles et ceux qui sont tombés pour la France.

La réunion s'est conclue par un moment de recueillement au monument aux morts, en présence des enfants du Conseil municipal des jeunes et de plusieurs élèves de l'école, venus honorer la mémoire de nos soldats. Leur participation a donné une dimension particulièrement émouvante et symbolique à cette cérémonie, soulignant l'importance de la transmission de la mémoire aux jeunes générations.

À l'occasion de cet événement, la commune de Serbonnes s'est vue remettre un diplôme d'honneur, en reconnaissance des services rendus au Souvenir Français et de son engagement constant en faveur du devoir de mémoire.



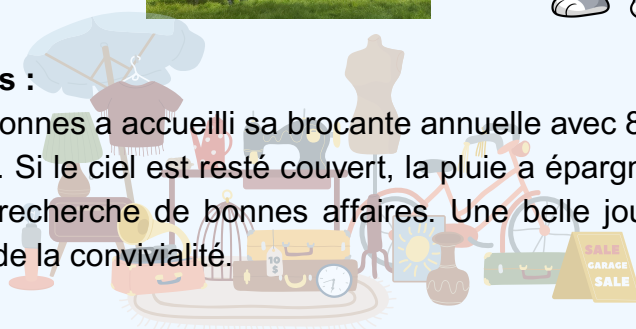
Lundi 6 avril : La chasse aux œufs au domaine du Grand Varennes

La traditionnelle chasse aux œufs de Pâques au domaine du Petit Varennes a réjoui toujours autant de petits et grands enfants cette année ; avec aussi les jeux de chamboule-tout, jeu de la cuillère etc...



Brocante de Serbonnes :

Dimanche 12 avril, Serbonnes a accueilli sa brocante annuelle avec 87 exposants installés dans les rues du village. Si le ciel est resté couvert, la pluie a épargné les chineurs venus fouiller les stands à la recherche de bonnes affaires. Une belle journée placée sous le signe des trouvailles et de la convivialité.



Succès éclatant pour le Prix Mamie et Papy DENISOT à Serbonnes !

Le samedi 25 avril, sous un soleil radieux et une température idéale, notre village a vibré au rythme du vélo. Notre organisation, le Prix Mamie et Papy DENISOT, a été une véritable réussite, tant sur le plan sportif que festif. Voici un retour sur cette belle journée. Une course Open 3 intense :

- **La journée a débuté par l'épreuve Open 3**, regroupant près de 30 coureurs.

La course a été animée de bout en bout, avec un rythme soutenu atteignant les 42 km/h de moyenne.

Mention spéciale pour le circuit, qui a fait l'unanimité auprès des participants : le passage sur la nouvelle voie verte de Courlon-sur-Yonne à Serbonnes est une pépite que nous avons hâte de retrouver l'an prochain !

- **Fête au cœur du village et course des enfants :**

Quel bonheur de voir notre village s'animer ! Les sourires des enfants et des parents resteront l'un des meilleurs souvenirs de cette journée : jeu gonflable, parcours de vélos sur la place (petits et grands ravis), course des enfants (55 jeunes de 3 à 17 ans !), et pour finir, concours du vélo le plus joliment décoré : Léana et son singe Georges ont été récompensés.

- **Dîner extérieur :**

Une soirée au brasero avec Mr Villadier devant le bar-tabac nous a régales, et la boisson était au top chez Murat !

- **Le bouquet final : La Nocturne**

Pour clore cette édition, la nocturne a vu s'élancer environ 25 coureurs, dont 5 représentants du club de Pont sur Yonne. Nos Pontois ont été particulièrement actifs, se portant aux avant-postes pour faire briller les couleurs du club tout au long de la course.

Une telle réussite ne serait pas possible sans le soutien précieux de tous nos partenaires et bénévoles.

Nous tenons à remercier chaleureusement :

- Le Club Cycliste Yonne Nord, qui a géré la logistique de main de maître.
- M. le Sénateur Jean Baptiste LEMOYNE, pour sa présence remarquée qui honore notre épreuve.
- Tous les bénévoles, qui ont œuvré dans l'ombre pour assurer le succès de cet événement.
- Nos gendarmes pour garder la sécurité sur des points stratégiques.
- Nos Sapeurs-Pompiers de Courlon-sur-Yonne pour intervenir le plus rapidement possible et soigner les petits bobos éventuels.
- Nicolas Bourry et sa famille pour leur aide précieuse : préparation du circuit vélo sur la pelouse et réparation de vélos !
- Et bien sûr, la famille DENISOT, dont le soutien a rendu cette journée possible.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition tout aussi inoubliable !



Commémoration du 8 mai : un devoir de mémoire partagé.

En ce 8 mai, près de soixante habitants se sont réunis devant le monument aux morts pour commémorer le 81^e anniversaire de la Victoire de 1945.

Cette cérémonie était organisée avec la participation active du Conseil Municipal des Jeunes et du nouveau conseil municipal dont c'était la première fois. Une dizaine d'enfants, encadrés par ses membres, ont assuré avec sérieux et engagement le déroulement de la commémoration. Leur implication témoigne de l'importance de transmettre aux nouvelles générations les valeurs du souvenir et de la citoyenneté.

Dans un climat de respect, de recueillement et de sincérité, chacun a pu rendre hommage à celles et ceux qui se sont battus pour notre liberté. Les chants interprétés a cappella ont une nouvelle fois résonné au cœur du village, offrant un moment particulièrement émouvant et empreint de solennité.

À cette occasion, les enseignantes de l'école ont également associé les enfants à ce devoir de mémoire en réalisant une œuvre collective réunissant les trois classes. Une Marianne composée de fleurs de papier bleu, blanc et rouge a ainsi été déposée au pied du monument aux morts. Ce tableau symbolique a désormais trouvé sa place dans la salle du conseil municipal de la mairie, où il rappelle chaque jour l'importance des valeurs inscrites au fronton de notre République : « Liberté, Égalité, Fraternité ».



La municipalité adresse également ses remerciements aux musiciens qui ont accompagné et rythmé cette belle cérémonie.

À l'issue de la commémoration, habitants, élus et participants se sont retrouvés dans le jardin de la mairie autour du traditionnel verre de l'amitié républicaine, prolongeant ainsi ce moment de partage et de convivialité.

Ces cérémonies commémoratives occupent une place essentielle dans la vie de notre village.

Le Conseil municipal est heureux de pouvoir faire vivre, avec l'ensemble des habitants, ce précieux devoir de mémoire.

Nous vous donnons rendez-vous le 14 juillet prochain pour une nouvelle cérémonie républicaine qui sera suivie du traditionnel repas partagé.

Apéro concert à Serbonnes : la place du village au rythme du rock

Samedi 13 juin en soirée, la place du village de Serbonnes a vibré au son du rock pour l'apéro concert annuel. 250 repas ont été servis et près de 400 personnes se sont rassemblées pour l'occasion. Sur scène, le groupe Canyon a enchaîné les reprises de grands classiques : AC/DC, Pink Floyd, Queen, U2... Un répertoire qui a fait chanter et taper du pied le public jusqu'au bout de la soirée. Un grand merci au Comité des Fêtes pour l'organisation de cette belle soirée, conviviale et pleine d'énergie.



BIEN PARTAGER la voie verte

La voie verte est un espace dédié aux déplacements doux et aux loisirs.

Pour que chacun puisse en profiter sereinement, adoptons les bons réflexes et le respect des autres.

PIÉTONS, CYCLISTES, FAMILLES, JOGGEURS...

ENSEMBLE, SOYONS COURTOIS ET PRUDENTS !

Un espace
naturel à partager,
aujourd'hui
et pour demain.



CYCLISTES

Adaptez votre vitesse, notamment à l'approche des autres usagers
Signalez votre dépassement avec un petit coup de sonnette ou en annonçant votre présence.
Restez attentifs et prévenants.



PIÉTONS

→ Restez sur votre droite.
→ Marchez de manière prévisible et facilitez les croisements.
→ Les enfants sont sous votre responsabilité.
→ Tenez vos animaux en laisse.



ANIMAUX

→ Tenez votre animal en laisse.
→ Veillez à ce qu'il ne gêne pas les autres usagers.
→ Ramassez ses déjections et utilisez les poubelles prévues à l'effet.



RESPECT ET COURTOISIE

Soyons attentifs les uns aux autres.
→ Un sourire, un merci, un signe amical rendent la vie verte plus agréable pour tous.
→ Le respect et la bienveillance sont les clés d'une cohabitation harmonieuse.

LES BONS RÉFLEXES



Vitesse maîtrisée
sécurité pour tous.
Ralentir, c'est profiter pleinement.



Vigilance partagée
Restez attentifs aux intersections et aux changements de direction.



Préservez la nature
Ne jetez rien, respectez la faune et la flore.



Gardons la voie verte propre et agréable
Utilisons les poubelles et respectons les équipements.

Profitons ensemble de la voie verte dans un esprit de convivialité et de respect !

Pour des balades sereines et agréables, chacun a sa place, chacun y trouve sa liberté !

La voie verte est un espace dédié aux déplacements doux et aux loisirs. Elle accueille notamment les piétons, les cyclistes, les familles, les joggeurs et les automobilistes (sur certaines portions) dans un cadre agréable et sécurisé.

Pour que chacun puisse en profiter sereinement, quelques règles simples sont à respecter. Les cyclistes sont invités à adapter leur vitesse, en particulier à l'approche de promeneurs, et à signaler leur dépassement avec courtoisie. Les piétons, quant à eux, veilleront à circuler de manière prévisible et à tenir leurs animaux de compagnie en laisse.

Le respect des autres usagers, l'attention portée à son environnement et le partage de l'espace sont les clés d'une cohabitation harmonieuse. En restant vigilant et bienveillant, chacun contribue à faire de la voie verte un lieu de promenade et de détente apprécié de tous.

Profitons ensemble de cet espace naturel dans un esprit de convivialité et de respect !

LA VIE SCOLAIRE

Une création collective éco-responsable.

Jean LAVAT, alias Jhano est un artiste plasticien qui est intervenu à l'école maternelle de Courlon-sur-Yonne pendant une semaine. Il a guidé les enfants dans la création d'une œuvre collective à partir de matériaux recyclables.

Au programme : détournement de cartons, assemblages et collages sur des supports en bois (hérons et poissons). Les enfants ont apporté leurs cartons et les ont patiemment collés pour donner vie à cette œuvre unique !

Une belle expérience artistique et écologique pour nos petits artistes



Les élèves de CM1-CM2 de l'école de Courlon-sur-Yonne ont profité d'une journée en forêt de Milly-la-Forêt. Au programme : une balade insolite aux Sables du Cul du Chien, entre rochers de grès et légendes locales, puis la découverte du Cyclop, l'œuvre monumentale de Jean Tinguely et Niki de Saint Phalle. Un mélange de nature et d'art contemporain qui a beaucoup plu aux enfants. Une sortie riche en émerveillement pour clôturer l'année scolaire !



Le jeudi 29 mai, les élèves de l'école de Serbonnes ont passé une journée pleine de rires et de sensations à Utopia Land, le parc de loisirs de Bussy-en-Othe. Le matin, place à la créativité avec des ateliers cirque : équilibre, jonglage et acrobaties pour se prendre un instant pour de vrais artistes.

En début d'après-midi, les enfants ont enfilé leur casquette d'aventuriers pour un jeu de piste dans le parc. La journée s'est terminée en beauté avec un spectacle mêlant cirque, danse et magie, avant de profiter librement des manèges et jeux gonflables. Une sortie 100% plaisir qui restera un beau souvenir pour les écoliers de Serbonnes !



Samedi 6 juin, Kermesse annuelle à l'école de Courlon-sur-Yonne qui a offert un vrai moment d'émotion aux familles, sur le thème « Courlon fait son cinéma ». Le matin, le spectacle a lancé la fête en beauté. Sur des musiques mythiques, du James Bond Theme au I Like to Move It de Madagascar, en passant par The Time of My Life de Dirty Dancing, tous les élèves, de la maternelle à l'élémentaire, ont enchaîné les chorégraphies avec application et sourire. Costumes soignés, scène décorée d'une fausse caméra géante et d'un énorme paquet de pop-corn : le décor était planté pour un vrai tapis rouge. L'émotion était palpable dans les yeux des parents, fiers de voir leurs enfants briller. Après le spectacle, l'Association « Les écoliers du Bord de l'Yonne » a pris le relais avec un barbecue convivial, suivi de jeux en plein air sur la pelouse de l'Îlot. Rires, courses et défis se sont enchaînés jusqu'au tirage de la tombola, organisée au profit de la coopérative scolaire. Une kermesse pleine de couleurs, de talents et de partage, qui restera un beau souvenir pour toute l'école.



Sortie au Musée d'Art Moderne et au Parc du Moulin

Les 66 élèves de l'école maternelle de Courlon-sur-Yonne ont passé une journée au Musée d'Art Moderne de Troyes : la découverte des œuvres de Matisse et de la tapisserie dans la classe des PS et GS, des masques africains dans la classe des MS et GS, et ateliers de cubisme et de peinture en petits points pour la classe des PS et MS.



Après le pique-nique, les enfants ont profité d'un parcours dans le Parc du Moulin. Une sortie alliant culture et détente.

Le 12 juin la kermesse de l'école de Serbonnes s'est transformée en véritable cirque sur le thème du "Cirque et de la magie".

En attendant la représentation, les stands de pêche aux canards et de jeu de fléchettes installés sur l'herbe ont fait le bonheur des enfants.

L'entrée en piste s'est faite en musique avec Magic System, avant un enchaînement de titres entraînants : Soprano, la bande originale d'Harry Potter, La Reine des Neiges... de quoi mettre petits et grands dans l'ambiance.

Les élèves ont ensuite enchaîné les acrobaties, sous les applaudissements du public.

Côté gourmandises, les parents avaient mis les petits plats dans les grands : vente de gâteaux maison, barbe à papa, crêpes et collations pour une fin de journée festive et sucrée.

Une kermesse réussie, pleine de rires, de confettis ... et de bonne humeur !



COMMISSION FINANCES

1. Budget de la Commune (Budget Principal)

Clôture de l'exercice 2025 (Compte Financier Unique)

Section de Fonctionnement :

- o Recettes réalisées : 1 016 506,50 €.
- o Dépenses réalisées : 651 733,55 €.
- o Résultat de clôture : + 364 772,95 € (excédent).

Section d'Investissement :

- o Recettes réalisées : 411 381,07 €.
- o Dépenses réalisées : 584 517,40 €.
- o Résultat de clôture : - 173 136,33 € (déficit).
- ☒ Résultat global de clôture : + 191 636,62 €.

La commune attend la réception de la subvention des travaux de la mairie, qui servira à rembourser le prêt contracté à cet effet en 2025.

La commune doit contracter au 2T OU 3T 2026 un emprunt d'environ 70 000 € pour le reste à charge des travaux de l'église.

2. Équilibre budgétaire et Investissement

La structure budgétaire reste prudente et maîtrisée.

Capacité d'autofinancement : La commune dégage un excédent de fonctionnement significatif de 364 772,95 €, ce qui lui permet de couvrir son déficit d'investissement de 173 136,33 €.

La capacité d'autofinancement représentant 56% du budget de fonctionnement.

Budget Primitif 2026

- Fonctionnement (Équilibre) : 1 030 267,41 €.
 - Investissement (Équilibre) : 1 073 070,07 € (incluant 193 580,70 € de reste à réaliser).
- La dotation forfaitaire des communes reste stable à 37 277 €

2. Budget du Service Assainissement

Clôture de l'exercice 2025 (Compte Financier Unique)

- section de Fonctionnement :
 - o Recettes réalisées : 116 423,18 €.
 - o Dépenses réalisées : 109 847,47 €.
 - o Résultat de clôture : + 6 575,71 € (excédent).
- Section d'Investissement :
 - o Recettes réalisées : 39 614,61 €.
 - o Dépenses réalisées : 19 576,66 €.
 - o Résultat de clôture : + 20 037,95 € (excédent).

Budget Primitif 2026

- Fonctionnement (Équilibre) : 88 783,69 €.
- Investissement (Équilibre) : 52 200,61 € (en recettes).

- Redevance Assainissement : Augmentation du tarif à 2,20 € HT par m³ d'eau usée.

Le service d'assainissement présente un résultat global excédentaire de 26 613,66 €.

Pour maintenir cet équilibre face aux frais de fonctionnement toujours en hausse, la commune a toutefois dû porter la redevance à 2,20 € HT/m³.

3. Fiscalité et Tarification (2026)

Le conseil a pris plusieurs décisions impactant les recettes de l'année 2026 :

- Taxes Locales : Augmentation de 1 % des produits fiscaux. Les taux sont :
 - o Taxe foncière (bâti) : 36,33 %.
 - o Taxe foncière (non bâti) : 47,75 %.
 - o Taxe d'habitation : 16,78 %.
 - o Produit total attendu : 377 863,00 €.

L'augmentation de 1% ne représente qu'un complément de recette de 3741 € pour la commune.

- Taxe Foncière (Bâti) : Le taux de Serbonnes est de 36,33 %. Ce chiffre est légèrement inférieur au taux moyen national retenu pour 2026, qui s'élève à 39,79 %.

- Taxe Foncière (Non Bâti) : Avec un taux de 47,75 %, Serbonnes se situe en dessous du plafond national autorisé pour 2026 (53,90 %).

- Taxe d'Habitation : Le taux est fixé à 16,78 %, proche de la moyenne nationale de référence de 16,28 %.

Notre commune affiche une pression fiscale légèrement inférieure aux moyennes nationales tout en préservant son excédent de fonctionnement notable, malgré un contexte de réduction globale des dépenses publiques imposé aux collectivités en 2026.

COMMISSION TRAVAUX

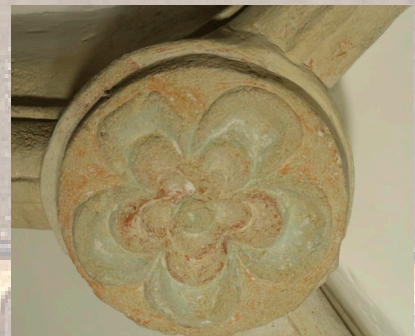
Le point sur les projets et travaux de notre commune

Depuis les élections municipales du 15 mars dernier, une nouvelle équipe municipale est à l'œuvre. Si un nouveau mandat débute, les projets engagés ces dernières années, eux, se poursuivent avec la même volonté d'améliorer et de préserver notre cadre de vie.

L'église retrouve toute sa splendeur.

Les habitants l'ont certainement remarqué : les échafaudages qui entouraient notre église ont disparu. Un signe visible que cet important chantier de sécurisation et de restauration touche désormais à sa fin.

Les travaux de réfection de la charpente et de la couverture sont aujourd'hui achevés. À l'intérieur de l'édifice, le remplacement des pierres de voûte ainsi que les travaux d'enduits ont également été finalisés. Une attention particulière a été portée aux peintures anciennes découvertes sur les croisements de l'ogive : elles ont été traitées afin de préserver durablement leurs pigments et leur valeur patrimoniale.



Il reste encore une ultime intervention à réaliser sur le clocher, qui nécessite des travaux spécifiques de sécurisation avec nacelle. Une fois cette étape achevée, ce chantier majeur pourra être définitivement clôturé.

L'été sera consacré à la finalisation des dossiers techniques et administratifs permettant de percevoir l'ensemble des subventions accordées pour cette opération. Le Conseil municipal se réjouit de voir ce patrimoine emblématique sauvegardé et réfléchit déjà aux prochaines étapes destinées à poursuivre son embellissement.



Une mairie rénovée et tournée vers l'avenir

Le projet de réaménagement de la mairie est désormais lui aussi dans sa phase finale. Les démarches administratives ont été menées à leur terme et les aides financières attendues devraient être intégralement perçues.

Les élus travaillent désormais à l'aménagement intérieur de la salle du conseil municipal. Plusieurs éléments symboliques y ont déjà trouvé leur place : le tableau commun des anciennes classes de l'école de Serbonnes, témoin de notre histoire locale, ainsi que la Marianne réalisée par les enfants lors des commémorations du 8 mai, qui rappelle l'attachement de notre commune aux valeurs républicaines.

Et demain ?

La nouvelle équipe municipale a relancé l'ensemble des commissions de travail afin de poursuivre les réflexions engagées et préparer les projets de demain.

Parmi les sujets actuellement à l'étude figurent notamment :

- L'amélioration de la sécurité des piétons au carrefour de la rue de la République et de la rue du Maréchal-Leclerc.
- Le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection afin de renforcer la tranquillité publique.
- L'amélioration de la performance énergétique de l'école.
- La réflexion sur l'avenir et la valorisation des bâtiments du CCAS.

Autant de projets qui contribueront à améliorer le quotidien des habitants et à préparer l'avenir de notre commune.

Comme toujours, nous ne manquerons pas de vous tenir régulièrement informés de l'avancement de ces dossiers.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de la semaine de la Biodiversité, nous avons organisé avec Lucille Blanchet (CCYN) et Didier Duchesne (CPN Réveil Nature) une journée d'observation des martinets, ces oiseaux qui ne se posent jamais le 23 mai à Serbonnes, nous en avons observé 16 sur la place de l'église, ce qui est un grand nombre pour cette espèce en déclin.

Pour clore cette semaine de la Biodiversité, nous avons participé à Courlon le 30 mai dans le cadre du plan alimentaire territorial, à un atelier de cuisine qui posait la question de : comment sensibiliser aux circuits courts et au Bio ?



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Au cours des six derniers mois, le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni plusieurs fois pour échanger sur différents projets et préparer les actions à venir dans la commune. Ces réunions nous ont permis de partager nos idées et de participer activement à la vie du village.

Parmi les projets menés, nous avons aidé le conseil municipal dans l'organisation de la course de vélo. Nous avons également travaillé sur le projet de rebouchage des poteaux du village. Tout est désormais prêt, il ne reste plus qu'à passer à l'action.

Nous avons aussi participé à la préparation de la commémoration du 8 mai et étions présents lors de cette cérémonie.

Nous rappelons que le Conseil Municipal des Jeunes est ouvert à tous les jeunes de la commune âgés de 10 à 18 ans.

Rejoindre le CMJ permet de proposer des idées, de participer à des projets et de s'impliquer dans la vie du village.

Le CMJ est composé de plusieurs commissions : culture, nature, sport, commémoration et communication/petit journal. Chacun peut ainsi s'investir dans les domaines qui l'intéressent le plus. Et en cette fin d'année scolaire plusieurs de nos membres ont prêté main forte à la kermesse des écoles.

Pour plus d'informations ou pour rejoindre le Conseil Municipal des Jeunes, vous pouvez nous contacter au 07.60.51.08.19

Nous voudrions aussi féliciter deux de nos camarades Serbonnois qui brillent en savate boxe française :

La saison sportive s'est achevée sur une très belle performance pour nos deux jeunes CALEIRO Rayan et DESBOUIS Noah licenciés au club G-fight 89, tous deux sacrés finaliste zone du championnat de France avenir minime.

Ce titre récompense leur travail, assiduité et détermination tout au long de la saison.

La saison prochaine s'annonce prometteuse puisqu'ils participeront à un open international avant décembre (une compétition qu'ils connaissent déjà puisque la saison dernière ils avaient représenté le club en Bulgarie) cette fois-ci ça sera en catégorie Cadet.



Une expérience enrichissante sportivement et humainement.
la commune, le club et les coachs sont très fiers d'eux !

LE COIN DES ASSOCIATIONS



L'association VitaGym Serbonnes a terminé sa cinquième saison d'activités dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Chaque mercredi matin, Marion accueille les plus jeunes pour un cours de baby gym destiné aux enfants de 2 à 4 ans, avant de retrouver les 5 à 10 ans pour une séance d'acrobatie.

Les adultes profitent quant à eux d'un cours de gym santé le mercredi soir. Point d'orgue de cette belle saison, le spectacle de fin d'année sur le thème des super-héros a remporté un franc succès et ravi les familles. Les inscriptions pour la prochaine saison auront lieu le mercredi 9 septembre, de 10 h à 12 h. L'association remercie sincèrement ses bénévoles pour leur engagement, ainsi que la municipalité pour son soutien.



La Pétanque Serbonnoise :

Une deuxième année sous le signe de la convivialité.

La Pétanque Serbonnoise poursuit son développement et entame avec enthousiasme sa deuxième année d'existence.



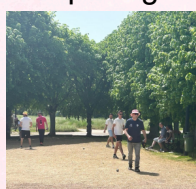
Créée dans le but de rassembler les habitants autour d'un moment de détente, de partage et de bonne humeur, l'association continue d'accueillir toutes les personnes souhaitant pratiquer la pétanque dans un esprit convivial et amical.

Afin d'animer la vie du club tout au long de l'année, des journées d'entraînement et de jeu entre adhérents sont organisées chaque troisième vendredi du mois. Ces rendez-vous permettent à chacun, débutant comme joueur confirmé, de se retrouver pour partager de belles parties dans une ambiance chaleureuse.

Le premier tournoi de l'année s'est déroulé le samedi 2 mai. Cette manifestation a rencontré un beau succès avec la participation de 18 doublettes, qui se sont affrontées au cours de quatre parties disputées tout au long de l'après-midi. Sous un magnifique soleil et dans une excellente ambiance, joueurs et spectateurs ont profité d'un agréable moment de convivialité.

Fort de cette réussite, le club prévoit déjà l'organisation d'un second tournoi prévu le 04 juillet.

La Pétanque Serbonnoise reste ouverte à tous tout au long de l'année. Que vous soyez passionné de pétanque, joueur occasionnel ou simplement à la recherche d'un moment convivial entre amis, serez les bienvenus pour partager de bons moments et faire vivre l'esprit associatif de notre village.



Entraînement mensuel entre adhérents

Serbonnes au rythme des saisons, les agriculteurs vous expliquent leur métier.

Volet 1 : La moisson

Chaque été, les moissonneuses-batteuses réapparaissent dans les campagnes. Pour beaucoup, elles symbolisent les vacances. Pour les agriculteurs, elles représentent surtout l'aboutissement de plusieurs mois de labeur et un enjeu crucial pour la viabilité des exploitations céréalières.



La moisson : un moment qui dépend de la nature

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les agriculteurs ne choisissent pas librement la date de leur moisson. Celle-ci dépend principalement de deux facteurs : la maturité des cultures et la météo.

Le blé, l'orge ou le colza doivent atteindre un stade de maturité précis avant d'être récoltés. Récolter trop tôt entraînerait une mauvaise conservation du grain et une perte de qualité. Récolter trop tard expose au risque de verse, de maladies ou de pertes de rendement.

La météo joue également un rôle essentiel. Une pluie au mauvais moment peut retarder les travaux de plusieurs jours. Les agriculteurs surveillent donc attentivement les prévisions météorologiques afin de profiter des fenêtres favorables pour récolter dans les meilleures conditions.

Récolter ne suffit pas : il faut aussi respecter des normes de qualité

Une fois le grain récolté, sa qualité est analysée. En effet, tous les blés ne se valent pas et le prix dépend souvent de plusieurs critères techniques.

Parmi les principaux critères contrôlés :

- **L'humidité**

Le taux d'humidité mesure la quantité d'eau contenue dans le grain.

Pour le blé, une humidité inférieure à 15 % est généralement recherchée. Un grain trop humide se conserve mal et peut impliquer une étape supplémentaire de séchage.

- **Le poids spécifique (PS)**

Le poids spécifique correspond au poids d'un hectolitre (= 100 litres) de grain, exprimé en kilogrammes par hectolitre (kg/hl).

Plus il est élevé, plus le grain est considéré comme sain, bien rempli et de bonne qualité. Pour le blé tendre, un PS supérieur à 76 kg/hl est souvent recherché.

- **La teneur en protéines**

La teneur en protéines est particulièrement importante pour les blés destinés à la meunerie.

Un taux élevé permet généralement une meilleure valorisation car il influence les qualités boulangères de la farine. Selon les débouchés, les objectifs se situent souvent autour de 11 à 13 % de protéines.

- **Les grains cassés et les impuretés**

Les organismes stockeurs vérifient également la présence de grains cassés, de grains germés ou d'impuretés (pailles, cailloux, graines étrangères).

Plus le lot est propre et homogène, meilleure sera sa valorisation.

L'agriculteur ne décide pas du prix de vente

En effet, les prix sont déterminés par les cours internationaux, sur lesquels vos agriculteurs de proximité n'ont aucun impact.

Le prix du blé ou de l'orge dépend principalement des marchés mondiaux. Les récoltes en Europe, aux États-Unis, en Russie, en Ukraine, au Canada ou encore en Australie influencent directement les cours.

L'offre et la demande mondiale, les conditions climatiques, les tensions géopolitiques, les coûts du transport maritime ou encore les taux de change peuvent faire varier les prix de manière importante.

L'agriculteur est donc un acteur économique qui subit largement les fluctuations du marché sans pouvoir les maîtriser.

Pour beaucoup d'agriculteurs, la moisson représente le salaire de l'année. Une baisse de rendement, une dégradation de la qualité ou une chute des cours peut alors impacter directement le revenu de l'exploitation.

Des marchés de plus en plus influencés par la finance

Aux facteurs traditionnels s'ajoute aujourd'hui l'influence des marchés financiers. Comme d'autres matières premières, les céréales sont négociées sur des marchés où interviennent à la fois les acteurs agricoles (coopératives agricoles, industries agroalimentaires, négociants, grossistes, exportateurs) et des investisseurs financiers. Leurs anticipations économiques, climatiques ou géopolitiques peuvent accentuer les variations de prix, parfois sans lien immédiat avec la production réelle.

Pour les agriculteurs, cette situation complique les prévisions économiques : alors qu'ils doivent planifier leurs activités plusieurs mois à l'avance, les cours peuvent être affectés par des événements lointains ou des mouvements spéculatifs difficiles à prévoir. Cette volatilité renforce l'incertitude d'un métier déjà soumis aux aléas climatiques.

Les contrats à l'avance : sécuriser une partie de la récolte

Pour limiter l'incertitude liée aux marchés, de nombreux agriculteurs utilisent des contrats conclus plusieurs mois avant la récolte.

Ces contrats permettent de fixer à l'avance tout ou partie du prix de vente d'un volume déterminé de céréales. L'objectif est de sécuriser une marge et de réduire l'exposition aux fluctuations des cours.

Certains producteurs choisissent ainsi de vendre progressivement leur future récolte au fil de l'année en fonction des opportunités offertes par le marché.

Cette gestion commerciale est devenue une composante importante du métier d'agriculteur, qui ne se résume plus uniquement au travail dans les champs.

Après la récolte : livrer ou stocker

Une fois la moisson terminée, plusieurs possibilités s'offrent à l'agriculteur.

Il peut choisir de livrer immédiatement sa récolte à sa coopérative ou à un négociant afin de la commercialiser rapidement.

Il peut également décider de stocker son grain dans ses propres installations lorsque cela est possible (selon les besoins en trésorerie et si l'installation est adéquate et respecte les normes de qualité).

Cette stratégie lui permet d'attendre une période où les prix seraient potentiellement plus favorables, même si cela ne constitue jamais une garantie.

Le stockage engendre également des coûts et des risques, notamment en matière de conservation.

Les agriculteurs vous remercient

Comme évoqué précédemment, les agriculteurs sont tributaires d'une météo sèche pour mener au mieux leur moisson. Lorsque les moissonneuses travaillent, elles soulèvent de la poussière. Celle-ci provient principalement de la paille, des enveloppes des grains et du sol asséché par l'été.

Nous comprenons que cela puisse occasionner quelques désagréments pour les riverains : poussière sur les véhicules, fenêtres et piscine qu'il vaut mieux garder fermées pendant quelques heures, horaire d'étendage de votre linge à adapter ou circulation plus lente sur certaines routes.

Les agriculteurs s'efforcent de réaliser leur travail le plus efficacement possible, sur un délai le plus court possible, et vous remercient de votre compréhension pendant cette période essentielle de leur activité.

Derrière chaque moisson

Derrière les machines qui traversent nos campagnes en été se cachent plusieurs mois de travail, de surveillance des cultures, de décisions techniques et de gestion économique.

La moisson est souvent perçue comme une simple récolte. Pour l'agriculteur, elle représente l'aboutissement d'une année entière d'efforts, dont le résultat dépend à la fois de la météo, de la qualité produite et de l'évolution des marchés mondiaux.

Et puis, derrière une partie de ces récoltes se cachent aussi vos repas de demain. Un métier de passion au service de tous.



Une mobilisation exemplaire face à l'incendie

A l'heure de la clôture des dernières pages du petit journal, un important incendie s'est déclaré sur le territoire de Serbonnes avant de progresser en direction de Courlon. Attisé par le vent, le feu s'est propagé rapidement dans des conditions particulièrement difficiles.

Grâce à l'intervention rapide et coordonnée des sapeurs-pompiers, dirigés par le lieutenant Cédric Levis, la situation a pu être maîtrisée. La municipalité tient à saluer leur professionnalisme, leur courage et leur dévouement. Malgré la fatigue et des conditions éprouvantes, ils ont mené leur mission avec une détermination remarquable et ont pu circonscrire le feu.

Nos remerciements vont également aux agriculteurs qui, avec leurs tracteurs, ont apporté une aide précieuse pour contenir la progression des flammes.

Fort heureusement, aucun blessé ni aucun dégât matériel ne sont à déplorer. Seuls plusieurs hectares ont été touchés par cet incendie.

Cet événement nous rappelle l'importance de rester vigilants. Une simple imprudence peut suffire à provoquer un sinistre aux conséquences considérables, il est important de ne pas jeter de mégots de cigarette, de verre dans les champs et ne pas hésiter à prévenir de tous départs.

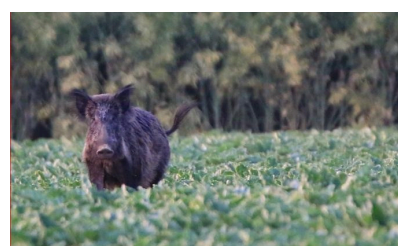
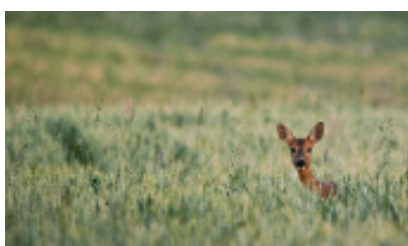
Merci à tous ceux qui se sont mobilisés pour protéger notre commune.



Printemps sauvage à Serbonnes

Par la Société de Chasse de Serbonnes

Ce printemps encore, les plaines, les lisières et les cultures de Serbonnes nous ont offert de belles rencontres. Au détour d'un chemin, dans la fraîcheur d'une rosée matinale ou dans le silence d'un soir tombant, chevreuils et sangliers se sont laissés apercevoir, rappelant à chacun la richesse discrète de notre faune locale.



Observer un animal sauvage est toujours un instant particulier. Qu'il soit vécu avec un appareil photo ou une carabine, il commence souvent de la même manière : l'attente. Le silence. Le regard attentif porté sur la nature. Celui qui chasse à l'image comme celui qui pratique la chasse traditionnelle connaît cette patience faite d'humilité face au vivant. Car avant la « prise », il y a surtout la rencontre.



Le photographe animalier recherche la lumière parfaite, l'attitude fugace, l'émotion d'un regard croisé quelques secondes. Le chasseur, lui aussi, apprend à connaître les habitudes du gibier, les passages, les vents, les saisons. Tous deux passent des heures dehors, parfois sans rien voir, mais toujours avec le sentiment d'avoir partagé un moment avec la nature.

Ces pratiques se rejoignent dans une même philosophie : observer avant d'agir, comprendre avant de prélever. La chasse moderne ne se résume pas à l'acte de tirer ; elle participe aussi à la gestion de la faune, à l'équilibre des populations et à la préservation des milieux. L'objectif est bien de conserver cette diversité en maintenant un équilibre et un partage de ces espaces entre vie sauvage, vie citadine et agriculture. Dans nos campagnes, où les équilibres naturels sont fragiles, cette responsabilité fait partie intégrante de l'engagement des chasseurs.

Mais au-delà des débats ou des différences de pratiques, demeure un lien ancien entre l'homme et l'animal sauvage. Un lien fait de respect. Respect de la vie, de la beauté du gibier, de sa force et de sa liberté. Celui qui a déjà attendu immobile au bord d'un bois sait combien un simple passage de chevreuil peut marquer une journée entière.

Le sanglier aperçu au loin dans une culture, le brocard ou la chèvre figés dans les hautes herbes, l'animal qui écoute avant de disparaître en quelques bonds : ces instants nous rappellent que nous ne sommes jamais totalement maîtres de la nature. Nous n'en sommes que les témoins passagers.

La Société de Chasse de Serbonnes souhaite ainsi partager ces images prises sur le territoire communal par ces mêmes chasseurs et ces observations comme une invitation à regarder autrement notre environnement quotidien. Derrière chaque haie, chaque champ ou chaque bosquet vit un monde discret, souvent invisible, qui fait partie du patrimoine vivant de notre commune.

Et parfois, qu'elle soit photographique ou cynégétique, la plus belle chasse reste simplement celle du regard.

Restons les témoins et les acteurs de ce territoire partagé !



Découvrir l'Yonne par les chemins de Compostelle



Le saviez-vous ? Des chemins de Compostelle passent à quelques kilomètres de Serbonnes. Soyons plus précis : il y a quatre grandes routes historiques en France, que les pèlerins empruntent depuis le moyen âge, pour traverser les Pyrénées et aller jusqu'à Saint Jacques de Compostelle (doc1).

Saint Jacques est l'apôtre qui a évangélisé l'Espagne, et est devenu son saint patron. Une magnifique basilique a été construite en son honneur à Compostelle, où son tombeau aurait été retrouvé.

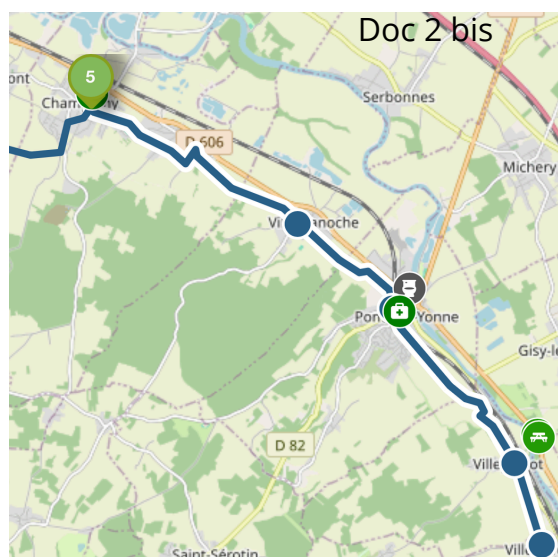
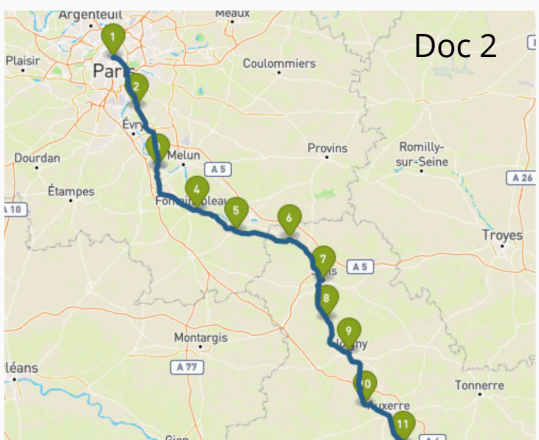
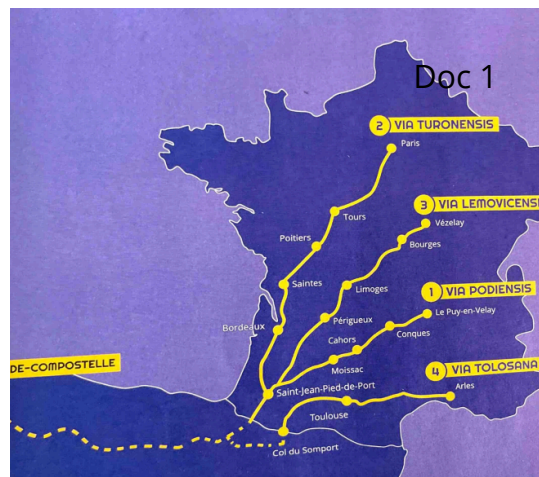
A la fin du quinzième siècle, le pape Alexandre VI a déclaré qu'il s'agissait de l'un des trois grands pèlerinages de la chrétienté.

Actuellement ces chemins sont toujours très utilisés par des marcheurs désirant se déconnecter, au contact de la nature et en se dirigeant vers des lieux chargés de spiritualité : pèlerins ou passionnés de randonnée.

L'une des quatre routes historiques, la via Lemovicensis (qui passe par Limoges), a pour point de départ Vézelay. Certains voyageurs, Franciliens ou touristes étrangers débarquant à Paris, choisissent de passer par la cathédrale de Sens, première cathédrale gothique et haut lieu d'art et de spiritualité, pour rejoindre Vézelay : c'est la via Senonensis, qui relie Paris à Vézelay (doc 2). La via Senonensis a été réhabilitée dans les années 2000 : 12 étapes en 12 jours, d'une moyenne de 20 km chacune, traversant l'Yonne du nord au sud, en passant par Sens, Villeneuve sur Yonne, Joigny, Charbuy, Auxerre, Vincelles, Arcy sur Cure, jusqu'à Vézelay.

Il faut aller sur le site internet GRdodo, et taper « itinéraires » pour trouver le chemin « Paris-Sens-Vézelay ». Ce site détaille parfaitement toutes les étapes, et il est très facile de se géolocaliser tout en marchant (donc on ne se perd jamais !!).

Ainsi, depuis Serbonnes, on peut facilement rejoindre la via Senonensis (doc 2 bis) :



-depuis Champigny : il faut aller jusqu'au cimetière de Champigny (où sont enterrés les aviateurs américains tombés sur le sol Français en 1942), et prendre sur la droite la rue des pourprises. Au bout du chemin carrossable se trouve le chemin de terre.

Doc 3 : début du chemin entre Champigny et Villemanoché ; doc 5 arrivée à Villemanoché



-depuis Villemanoché : doc 6, départ depuis le parking de la salle communale ; doc 7 : vue depuis le chemin sur la vallée de l'Yonne, où on peut deviner (avec un peu d'imagination) le grand Varennes ; doc 8, arrivée à Pont Sur Yonne



-depuis Pont sur Yonne : doc 9, départ depuis le parking du collège Restif de la Bretonne ; doc 10 : quelques chèvres qui nous accueillent au départ du chemin ; doc11, un embranchement qui permet de découvrir plus de paysages entourés par les champs et complètement déconnectés de toute civilisation : des champs à perte de vue avec simplement quelques ouvrages de l'aqueduc de la Vanne, jusqu'au hameaux de Mirémy et Vaugouret.



Les chemins de Compostelle, quelle que soit votre motivation, sont des promenades faciles au milieu des champs, et proches de Serbonnes. On peut les parcourir en suivant son rythme, en particulier avec des enfants. On peut aussi en profiter pour prendre des chemins de traverse (doc11) dans notre belle campagne, sur la rive gauche de l'Yonne. Une belle expérience.



Et pourquoi ne pas décider une grande randonnée pédestre de Serbonnes à Vézelay ? Première étape Serbonnes -Sens, puis 6 autres étapes d'une vingtaine de km, pour découvrir, par la via Senonensis, les plus belles merveilles de notre département !





STOP AUX DECHETS DANS LE TOUT A L'EGOUT !

Nous constatons d'importantes pannes sur le réseau d'assainissement.

La cause principale : Les déchets jetés dans vos toilettes

Ces mauvaises pratiques provoquent des blocages des pompes broyeuses,
Des interventions d'urgence coûteuses et des frais importants pour la commune
Supportés par l'ensemble des habitants.

CETTE ANNEE NOUS AVONS DEPENSE 23 000€ A CAUSE DE CES PANNES
ANORMALES

NOUS VOUS RAPPELONS :

Il est strictement interdit de jeter dans vos toilettes :

- Lingettes (même dites biodégradables)
- Tampons et serviettes hygiéniques
- Couches
- Essuie-tout
- Protections diverses
- Objets en plastique
- Litière pour animaux
- Tout autre objet non compatible avec les pompes broyeuses

DANS LES TOILETTES, ON JETTE UNIQUEMENT :

- Papier toilette
- Urine
- Matières fécales

ADOPTER LES BONS GESTES, C'EST PROTEGER LES EQUIPEMENTS
COMMUNAUX, EVITER DES DEPENSES INUTILES ET PRESERVER
L'ENVIRONNEMENT

NOUS COMPTONS SUR VOTRE VIGILANCE ET VOTRE CIVISME.

Rappel sur les nuisances sonores

Nous vous rappelons que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareil susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc.. **sont tolérés les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12 h et de 15h à 19h, les dimanches uniquement de 10h à 12 h, interdits les jours fériés.**

Sécurité routière : ralentissons à Serbonnes

À Serbonnes, notre rue la plus passante, la rue du Maréchal Leclerc, est équipée d'un radar pédagogique et plusieurs voies de circulation disposent de ralentisseurs.

Ces aménagements rappellent une règle simple : en traversant un village, on lève le pied.

Pourtant, nous constatons encore des vitesses excessives de la part de certaines voitures comme de certaines motos.

En 2025, en France métropolitaine, 51 688 accidents corporels ont été recensés. La même année, 3 260 personnes ont perdu la vie sur les routes et près de 244 000 ont été blessées, dont 16 600 gravement (*).

Derrière ces chiffres, il y a des familles, des voisins, des enfants et donc des vies bouleversées et broyées.

Dans notre commune, outre les adultes, de nombreux enfants circulent à pied ou à vélo pour leurs déplacements quotidiens.

Tous nous devons pouvoir emprunter nos routes en sécurité, sans craindre l'imprudence ou l'incivilité.

Respecter les limitations, c'est faire preuve de civisme : quelques secondes gagnées ne valent jamais une vie.

* Ces chiffres sont ceux du bilan provisoire 2025 de l'ONISR (Observatoire national interministériel de la sécurité routière) pour la France métropolitaine

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL SUR L'USAGE DES ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS (EDMP) ET LE PORT OBLIGATOIRE DU CASQUE

En matière de sécurité routière, le bilan de l'accidentalité dans l'Yonne est préoccupant sur la période s'étalant du 1er janvier au 10 mai 2026. En effet, 57 accidents ont été recensés (+ 6 %) et 11 tués contre 3 sur la même période en 2025.

Depuis janvier 2026, les sapeurs-pompiers sont intervenus à 26 reprises sur des accidents de la route impliquant des usagers de trottinette électrique.

Pour rappel, entre 2021 et 2025, 19 accidents ont impliqué ces usagers avec un bilan dramatique : 1 tué, 8 blessés hospitalisés et 10 blessés légers. Dans 84% des cas recensés, l'utilisateur de la trottinette électrique ne portait pas d'équipement de sécurité. Dès lors, il convient de lutter encore plus efficacement contre la délinquance routière et notamment contre le non-respect des règles de priorité, qui arrive en tête des causes d'accidents dans l'Yonne en ce début d'année. De fait, le préfet de l'Yonne a décidé de réglementer l'usage des EDPM et des VAE non homologués par arrêté préfectoral.

La mesure-phare consiste à rendre obligatoire en agglomération le port du casque et du gilet rétro-réfléchissant pour ces usagers. L'article 3 de cet arrêté rappelle les sanctions applicables aux contrevenants de ces engins.

En ce qui concerne la contravention pour non-port du casque et du gilet rétro-réfléchissant, elle fera l'objet d'une phase transitoire jusqu'au dimanche 31 mai 2026. Les forces de sécurité intérieure feront de la pédagogie et rappelleront aux usagers qu'ils sont en infraction et qu'ils doivent s'équiper sans délai.

A compter du 1er juin 2026, tout contrevenant sera passible d'une amende de 35 € pour non-port du casque et du gilet rétro-réfléchissant en agglomération.

La sécurité routière est l'affaire de tous.

INFOS PRATIQUES

Avis aux nouveaux arrivants:

Il est très important que les nouveaux arrivants se présentent à la Mairie afin de faciliter le recensement et le bon suivi administratif, notamment pour le maintien des services de cantine/garderie et pour les prévisions des effectifs des élèves accueillis dans les écoles.

Cette démarche permet de faciliter votre bonne intégration dans notre village, de vous renseigner sur les différents services existants et de connaître les activités proposées. De même, en cas de changement d'adresse dans notre village ou vers une autre commune, nous vous remercions de bien vouloir nous en informer afin de mettre à jour nos fichiers.

Avis aux jeunes entre 16 et 25 ans.

Nous vous rappelons que tous les jeunes Français doivent effectuer la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours sera refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder.

A 16 ans et 16 ans 3 mois	Faites-vous recenser à la Mairie, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille
A 16 ans et demi	Créez votre compte sur www.maijdc.fr dès réception d'un mail du Service National.
A 17 ans	Vous êtes convoqué(e) à la JDC

Quels certificats produire pour les examens et concours ?

Pour les moins de 18 ans	pour les 18 - 25 ans
L'attestation de recensement	Le certificat individuel de participation à la JDC ou l'attestation individuelle d'exemption médicale

TARIFICATION DES AMENDES POUR LES DÉPÔTS SAUVAGES (SELON LA DÉLIBÉRATION N° 2021-0SB DU 15/01/2021)

Afin de garantir la salubrité publique et la propreté de notre commune, nous vous rappelons que la Municipalité a voté une tarification pour l'enlèvement des dépôts sauvages selon les montants suivants:

Intervention d'un agent: 80 €/ H
Forfait frais administratifs : 80 €
Forfait transport des déchets 150€
Volume : 100 €/m3 déposé
Forfait sac déposé : 50 €/sac



EXTRAIT DE FACTURE DETAILLEE
6 sacs poubelle x 50€ = 300€
Forfait intervention d'un agent = 80€
Forfait administratif = 80€
Forfait transport des déchets = 150€
MONTANT TOTAL = 610€

REGLES D'URBANISME

Certains habitants de Serbonnes, probablement par méconnaissance de la loi et des règles d'urbanisme, ont entrepris des constructions ou des travaux sans avoir effectué les demandes préalables nécessaires. Nous avons dû engager des procédures pénales avec certains d'entre eux.

C'est regrettable car il faudra de toute façon régulariser les situations, avec le risque d'amendes à la clé.

Les services de la Mairie et de la CCYN sont suffisamment disponibles pour vous aider. De plus, des documents clairs et explicites sont à votre disposition pour vous guider dans les démarches suivre. En respectant les règles, nous éviterons des situations compliquées pour tout le monde.



Quand dois-je payer la TA et la TAP ?

Cela dépend de la date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé **avant** le 1^{er} septembre 2022 :

- si le **montant est inférieur à 1 500 €** : à régler en **1 échéance** 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation d'urbanisme
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal :
 - * la première : 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation
 - * la seconde : 2 ans après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé **après** le 1^{er} septembre 2022 :

La date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier des constructions de plus de 5 000 m²).

- si le **montant est inférieur à 1 500 €** : à régler en **1 échéance** à trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts)
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal : trois mois et neuf mois après la date d'achèvement.

A noter que la TAP est due en une seule échéance trois mois après la date d'achèvement des travaux.

Quelles démarches dois-je réaliser ?

DEUX DÉMARCHES DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉES

AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION FISCALE

Vous devez, dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux, déclarer les éléments de consistance de votre construction. Pour cela, rendez-vous sur votre espace sécurisé sur www.impots.gouv.fr, service « Gérer mes Biens Immobiliers ».

Les éléments indiqués seront utilisés pour déterminer l'évaluation cadastrale de votre bien (qui sera la base de votre imposition aux taxes foncières notamment), et le calcul de vos taxes d'urbanisme.

L'accès au service « Gérer mes Biens Immobiliers » sur impots.gouv.fr permet de traiter l'ensemble des démarches fiscales.

AUPRÈS DU SERVICE D'URBANISME

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) auprès des services de l'urbanisme de la mairie reste nécessaire, ne l'oubliez pas ! Renseignez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997>.

LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET LES TAXES EN 2026



Vous construisez ?
Vous rénovez ?
Vous faites un aménagement
ou un agrandissement ?

N'oubliez pas de prévoir la taxe d'aménagement (TA) et la taxe d'archéologie préventive (TAP) dans votre budget

Qu'est-ce que la TA ?

La taxe d'aménagement, instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, éoliennes, camping, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux et industriels, méthanisation, etc.).

La TA est composée :

- d'une part communale qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (pas d'affectation à une opération particulière),
- d'une part départementale en vue de financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles d'une part, et d'autre part les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

La TA la TAP

Qu'est-ce que la TAP ?

La taxe d'archéologie préventive est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol.

Elle contribue au financement de l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.



MARS 2026

Quand suis-je taxable et comment est calculée ma taxe ?

Le fait générateur : la délivrance tacite ou expresse de l'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ou d'aménager)

Petite leçon de calcul de la TA et de la TAP

$$TA = \begin{cases} S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux communal} \\ + \\ S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux départemental} \end{cases}$$

$$TAP = S \times \text{Valeur forfaitaire} \times \text{taux TAP}$$

Un abattement unique de 50 % pour la TA et la TAP a été institué. Il s'applique :
- aux 100 premiers mètres carrés des résidences principales
- aux sociétés HLM
- aux constructions abritant des activités économiques

Des exonérations facultatives ont pu être instituées localement : renseignez-vous auprès de votre collectivité.

NOTA

Les valeurs forfaitaires et les taux peuvent être actualisés chaque année

► **Valeurs forfaitaires pour 2026 :**
Construction = 892 € / m²
Stationnement = 2 928 € / place (pouvant être majoré à 5 857 € par délibération de la collectivité)
Piscine = 251 € / m²

Ces valeurs forfaitaires sont à multiplier par les taux communal, départemental et TAP indiqués ci-contre.

► **Taux communal :**
Fixé par délibération du conseil municipal

► **Taux départemental :**
Fixé par le conseil départemental :
2,50 % pour 2026

► **Taux TAP : 0,40 %**

► **S = surface fiscale**
Somme des surfaces de chaque plancher clauses et couvertes dont la hauteur est > à 1,80 m, calculée au nu des façades du bâtiment, déduction faite des vides et trémies

Où obtenir des renseignements ?

- Auprès de votre commune afin de connaître le taux voté par la commune et les exonérations éventuellement instituées.

- Si le dossier de demande d'urbanisme a été déposé **avant** le 01/09/2022 : s'adresser à la Direction Départementale des Territoires – 3, rue Monge - BP 79 – Service Urbanisme – Pôle Fiscalité – 89011 AUXERRE CEDEX – Courriel : ddt-saia-uads@yonne.gouv.fr

- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé **à compter du 01/09/2022** : s'adresser au Service des Impôts Foncier de l'Yonne depuis **vos messages sécurisés**, dans votre espace personnel sur www.impots.gouv.fr.

Exemple n°1 :

Je construis une maison d'habitation avec garage :

Surface de plancher de la maison = 120 m²

Garage de 40 m² *

Exemple n°2

Je construis un abri de jardin sur la même commune que ma maison

Surface de plancher de l'abri = 15 m²

Quel sera le montant des sommes dues au titre de la TA et de la TAP ?

En prenant en compte :

- Valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel = 892 €
- Taux communal = 3 % (exemple car différent selon les communes)
- Taux départemental = 2,50 %
- Taux TAP = 0,40 %

* A noter que le garage constitue de la surface taxable s'il n'est pas aménagé au-dessus ou au-dessous des immeubles

CALCUL POUR LA MAISON (Exemple n°1)

Pour les 100 premiers m² le montant s'élève à :

TA : part communale = 100 x (892 x 50%) x 3 % = 1 338 €
TA : part départementale = 100 x (892 x 50%) x 2,5 % = 1 115 €

TAP = 100 x (930 x 50%) x 0,40 % = 178 €

Pour les 60 m² restants le montant s'élève à :

TA : part communale : 60 x 892 x 3 % = 1 606 €
TA : part départementale : 60 x 892 x 2,5 % = 1 338 €

TAP : 60 x 892 x 0,40 % = 214 €

MONTANT TOTAL :

TA = 1 338 + 1 115 + 1 606 + 1 338 = 5 397 €
TAP = 178 + 214 = 392 €

CALCUL POUR L'ABRI DE JARDIN (Exemple n°2)

Sachant que la valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel s'élève à 892 €, le montant total des sommes dues s'élève à :

TA : part communale = 15 x 892 x 3 % = 401 €
TA : part départementale = 15 x 892 x 2,5 % = 335 €

TAP : 15 x 892 x 0,40 % = 54 €

Pour éviter toute erreur, mentionnez **scrupuleusement** vos surfaces créées conformément aux travaux réalisés.
La surface de plancher n'est pas la surface fiscale. Cette dernière est souvent plus élevée.

ETAT CIVIL

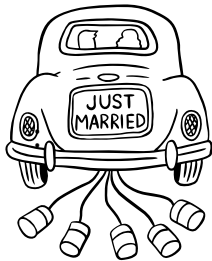
A compter du 13 mai 2026



Naissances :

Djénaë NAYAGOM né le 31 décembre 2025 transmis le 13 mai 2026

Léo LORILLIERE né le 8 mai 2026



Mariages

DAMHET Stéphane et DELAUNE Stéphanie – le 23 mai 2026

DRIGNY Henri et MÉRANDON Célia – le 30 mai 2026

AGENDA

14/07/2026 pique-nique républicain sur la place
du village organisé par la municipalité.

18/09/2026 de 16h30 à 21h Ville à joie



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 06 06 (appel gratuit)
www.solid-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • canicule.fr



Publicité



CONTRÔLE TECHNIQUE DES PULVÉRISATEURS AGRICOLES

33 rue du Maréchal Leclerc • 89140 SERBONNES
Tél. 03 86 66 49 55 • agritests89@gmail.com



CHEMIN DE CHAILLOT
89 140 MICHERY
girardtp@yahoo.fr
03.86.67.00.79
06.07.05.79.53

TERRASSEMENT, ASSAINISSEMENT, CONCASSAGE, DEMOLITION, VENTE DE
SABLE, GRAVAS, BETON CONCASSE

Dépannages Pneus Services 89



Cédric tirel

89140 Serbonnes

06.89.22.11.54

D.P.S89@hotmail.com

Agricole - Poids lourd - Quad & engins



Sylvain LOGEZ

Artisan électricien de père en fils,
à son compte depuis maintenant 15 ans



Habitant à Serbonnes

Je mets à disposition mes services afin de vous dépanner au plus vite,
mais aussi pour réaliser vos projets de travaux d'électricité dans des
pavillons et locaux neufs ou en rénovation.

Installation de chauffage électrique.

Portable: 06 23 18 59 90

NUMEROS PRATIQUES

Pompiers	le 18	Serrurerie :	
SAMU	le 15	Gabriel ROSSIGNOL	03.86.66.36.66
Gendarmerie Pont/Yonne	03.86.67.11.17	Mécanique agricole :	
Gendarmerie Sergines	03.86.66.30.17	SARL AGRITEST'S	03.86.66.49.55
	Ou le 17 (urgences)	ERMAS	03.86.66.47.22
Hôpital de Sens	03.86.86.15.15	Travaux publics :	
Hôpital de Montereau	01.64.31.64.31	Nicolas CHARIOT	03.86.67.02.99
Hôpital d'Auxerre	03.86.48.48.48	Terrassement :	
Clinique Paul Picquet Sens	03.86.95.86.86	SARL ENTREPRISE GIRARD	03.86.67.00.79
Médecins généralistes :		NFD TERRASSEMENT	07.88.46.36.40
Pont/Yonne :		Portes/Fenêtres/Volets/Vérandas :	
Dr Dardenne, Dr Denisot, Dr Bursky	03.53.32.00.00	ENTREPRISE PROSPER	03.86.67.09.06
Dr Tramoy	03.86.67.01.21	Espaces verts :	
Sergines : Dr Lefoulon	03.86.66.30.03	Yoann GOBEROT	06.17.17.34.08
Vinneuf : Dr Gallet	03.86.66.88.67	Didier BLANCHARD	06.46.17.25.46
Pharmacie :		JARDI PROPRE	06.99.23.77.28
Pont/Yonne: Truchot	03.86.67.19.00	Kyllian HOURY	06.67.35.76.87
Sergines : Mauperin	03.86.66.30.22	Caviste :	
Vinneuf : Salaun	03.86.66.83.37	La Cave des Préaux	03.86.66.63.17
Infirmiers à Pont/Yonne :		Brasseur :	
Duval – Paunon - Noel	03.86.86.62.46	Les bières de Papa	06.82.15.02.27
Fournier - Sutorius	03.86.67.11.06	Immobilier :	
Bruneau	03.86.66.62.41	Camille LECOMTE	06.50.06.89.97
Infirmiers à Courlon sur Yonne :		Maurice DI CARLO	06.10.55.89.33
Limoges Matthieu	06.45.00.70.73	Alicia COSTA-SERRA	06.49.55.98.31
Infirmiers à Michery :		Tatouages :	
Cabinet Infirmier	06.49.79.04.47	D-BO TATTOO	06.77.77.40.04
Infirmiers à Sergines :		Beauté :	
Bouteiller Valérie	06.45.00.70.73	Belledita Onglerie	06.81.84.52.65
Aide à domicile :		A fleur de peau	06 03 66 74 33
SERENITE SAP	03.86.64.20.08		
CLEAN FLO SERVICES	06.46.70.85.60	Chambres d'hôtes : B	
Entreprises/Artisans/commerçants Serbonnois		Les Portes de Bourgogne	06.64.85.89.01
Plomberie :			
David BERTRAND	06.76.25.40.69.	Chambres d'hôtes, gîte rural :	
Richard BOYER	03.86.66.81.15	LE GRAND VARENNES	
Lavage véhicules à domicile :			www.grand-varennnes.fr
N.C.M.L.	07.67.01.17.87	Lieu de réception avec hébergements :	
Pièces détachées véhicules/industrie :		DOMAINE DU PETIT VARENNES	
G.E.P.S.	06.49.29.11.07		www.domainedupetitvarennnes.fr
Electricité :		Bar/tabac/PMU/FDJ/Dépôt pain/Restauration.	
Sylvain LOGEZ	06.23.18.59.90	Le SERBONNES	03.86.65.04.31
Artisan peintre			
David DELCROIX	06.95.80.27.14		



Mairie de Serbonnes

Téléphone : 03.86.67.11.25

Email : mairie-serbonnes@wanadoo.fr

Site web : www.mairie-serbonnes.com

Horaires d'ouverture :

Lundi et vendredi : 9h00 - 11h30

Mardi : 13h30 - 17h30

Samedi : 9h00 - 11h00



Bibliothèque Municipale

Téléphone : 06.25.34.21.06

Email : bm.serbonnes@gmail.com

Ouverture le mercredi de 14h30 à 16h30

et le samedi matin de 10h00 à 12h00



PAROISSE

Les célébrations de la messe ont lieu de manière aléatoire dans les différentes communes de la paroisse. Pour obtenir les horaires et les lieux des célébrations, veuillez consulter le site de la Paroisse

Saint Louis à l'adresse suivante :

www.yonne.catholique.fr/Saint-Louis.



Bar Le Serbonnes

Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi : De 9h00 à 20h

Le dimanche et les jours fériés : De 10h à 13h

Services supplémentaires : Tabac, FDJ et PMU
petite restauration. Téléphone : 03.86.65.04.31



Au fil de l'Yonne est édité par la Mairie de Serbonnes. Le numéro est tiré à 400 exemplaires.
Rappel : Notre journal communal est consultable sur notre site internet www.mairie-serbonnes.com

Directeur de Publication : O. Martin - Rédacteur en Chef : O. Martin

Commission rédaction : P. Baptiste, E. Gritte, E. Janot, B. Joing, O. Martin, A. Sardin,
L. Martin (CMJ), E. Joing (CMJ), B. Ricateau-Dupuis

Photos : O. Martin, A. Sardin, B; Ricateau-Dupuis

Tous droits réservés.

Conception graphique/saisie/PAO : L.Vigneron

Imprimé par A2F, 32 rue de la Cave 89140 SAINT-SEROTIN